



Mensuel d'information communale,
 les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par
 mail mairie.saintbarth@territoire-de-beaurepaire.fr
 Rédaction Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

SITE INTERNET www.saint-barthelemy38.fr

Bonne rentrée à toutes et à tous

SOMMAIRE

- * Le mot du Maire
- * Etat civil
- * Compte rendu du CM 18/7
- * Environnement
- * activités rentrée
- * A vos agendas

INFOS utiles

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Lundi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
 Mercredi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
 Vendredi 8h00 - 12h00

04 74 84 63 25 04 74 79 03 77

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



- centre commercial le Suzon
- place du cimetière
- atelier municipal

DECHETERIE de BEAUREPAIRE

Horaires d'été du 01/04 au 31/10

Lundi-Mardi-Mercredi 8h30-12h / 13h30-18h
 Jeudi 13h30-18h
 Vendredi-Samedi 8h30-12h / 13h30-18h

**LES PASSAGES A LA DECHETERIE
 NE SONT + LIMITÉS**

Horaires d'hiver du 01/11 au 31/03

Lundi-Mardi-Mercredi 8h30-12h / 13h30-17h
 Jeudi 13h30-17h
 Vendredi-Samedi 8h30-12h / 13h30-17h



Don du sang 2018

BEAUREPAIRE

lundi 22 et 29 octobre

BIBLIOTHEQUE

À compter du 4 septembre les
 horaires seront

le mardi de 16h à 17h
 le samedi de 11h à 12h



Notre commune vient de compléter son programme d'amélioration et de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de ses voies publiques par l'aménagement du côté sud de la route de Beaurepaire, du rond-point de l'École au centre commercial Le Suzon. Nous nous sommes efforcés de tirer le meilleur parti de l'espace disponible. Dans ces limites on a dû concilier les circulations automobile, cycliste et piétonne.

Les autos, motos, et cycles motorisés doivent respecter les limites de vitesses autorisées et les véhicules ne pas stationner en dehors des places qui leur sont réservées.

Sur les portions à circulation partagée piétons-cyclistes, la priorité revient aux piétons. Les cyclistes doivent rouler à une vitesse modérée adaptée au contexte. Seuls les enfants de moins de huit ans ont le droit d'emprunter les trottoirs sur leurs vélos.

Deux éléments indissociables conditionnent la sécurité de tous : des infrastructures adaptées et de bonne qualité, que nous nous efforçons de réaliser, le comportement responsable des usagers.

En cette période de reprise des activités scolaires nous vous remercions de penser tout particulièrement à la sécurité des enfants.

Bonne rentrée !

Les Commissions Sécurité et Travaux

RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

Une nouvelle année scolaire commence à ST-BARTHÉLEMY avec un effectif de 82 élèves répartis en 4 classes :

- ↳ Petite et Moyenne Section 20 élèves - Mme PAVEGLIO Laëticia, avec Mme GIRAUD Monique ATSEM
- ↳ Grande Section CP 18 élèves - Mme MARTIN Mélanie, directrice, jour de décharge le mardi et Mme GONNELLI Christine présence le mardi
- ↳ CE1/CE2 - 22 élèves - Mme DÉLÉAGE Elodie présence le mardi, jeudi et vendredi - Mme MILLET Céline présence le lundi
- ↳ CM1/CM2 - 23 élèves - Mme BESSY-CHORRIER Nathanaëlle et M. SALIS Simon.

Tout a été mis en œuvre pour un bon déroulement de l'année. Nous souhaitons à tous une année 2018/2019 fructueuse.

La cantine est encadrée par Mme VITACCHIO Laurence et Mme BRUNET Marianne
 La garderie scolaire est assurée les lundi mardi jeudi et vendredi par Mme GIRAUD Monique.

Tout a été mis en œuvre pour un bon déroulement de l'année. Nous souhaitons à tous une année 2018/2019 fructueuse.

RAPPEL : Afin d'éviter les risques d'accidents ainsi que les encombrements, la commune rappelle aux parents ou accompagnateurs des enfants scolarisés à St Barthélemy que le dépose-minute à l'entrée de l'école doit être impérativement utilisé.



**E
t
a
t
c
i
v
i
l**

Le 7 juillet 2018 Se sont unis

Monsieur LE CALVEZ Frédéric et Mademoiselle VERMEILLE Maude
 Domiciliés à Cannes



Meilleurs vœux de bonheur

Le 14 juillet 2018 Se sont unis

Monsieur COMBEMOREL Michaël et Mademoiselle ANNAD Lydia
 Domiciliés 821 chemin de la Goutériat



Le 4 août 2018 Se sont unis

Monsieur PUPAT Jérôme et Mademoiselle BINAUD Charlène
 Domiciliés à PISIEU

Meilleurs vœux de bonheur

le 7 juillet 2018

Madame EFFANTIN née MICHELI Maria
 est décédée à l'âge de 89 ans

Toute notre sympathie à la famille





DECISIONS INDIVIDUELLES

NATURE	NUMERO	DATE DE SIGNATURE
Droit de préemption LIDL	2018DI007	25/06/2018
Droit de préemption RIPOLL	2018DI008	2/7/2018

PROPOSITION DE FINANCEMENT TONDEUSE

M le Maire rappelle au Conseil la décision prise au moment de l'élaboration du budget primitif 2018 concernant l'achat d'une tondeuse destinée à l'entretien des différents espaces verts et du stade municipal. L'assemblée a décidé de porter son choix sur une tondeuse d'occasion modèle Gianni FERRARI Turbo 4. Le montant de cet investissement s'élève à la somme de 19200€ T.T.C. Il précise que l'ancienne tondeuse a fait l'objet d'une reprise sur la base de 2000€. Il propose de contracter une solution de financement auprès de la société John Deere Crédit. Le règlement a été proposé sur 4 exercices comptables par un prêt «collectivités» à taux de 0.46%, se décomposant ainsi : Une première échéance d'un montant de 4270.44€ et 3 échéances à 12 mois d'intervalle de 4290.08€, 4309.82€ et 4329.66€.

Après en avoir délibéré, le Conseil,

ACCEPTE l'investissement de 19200€ T.T.C. pour l'achat de la tondeuse

ACCEPTE la proposition de financement par un prêt à taux de 0.46% «collectivités» sur 36 mois,

DONNE délégation à M le Maire pour signer le contrat de prêt et tout document se rapportant à cet investissement.

DIT que le tableau d'amortissement est joint à la présente délibération.

CREATION DE POSTES

M le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose au conseil Municipal

1 - La création d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet sur la base de 8/35ièmes par semaine scolaire soit 6.125/35ièmes annualisés pour exercer les fonctions d'agent de service en restauration scolaire à compter du 1er septembre 2018.

2 - La création d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet sur la base de 24/35ième par semaine scolaire soit 18.375/35ièmes annualisés pour exercer les fonctions de responsable de restauration scolaire à compter du 1er septembre 2018.

Ces emplois pourraient être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique, au grade des adjoints techniques.

S'ils ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par des agents non titulaires dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Ils devront dans ce cas justifier de 6 mois d'expérience professionnelle dans des fonctions similaires. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.

3 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Conseil après échange, ACCEPTE l'ensemble des propositions.

DESIGNATION DELEGUE COMMUNAUTAIRE COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

M le Maire expose au Conseil Municipal la décision du Conseil Communautaire prise en séance du 25 juin dernier concernant la création et la composition d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Il explique que cette commission a été créée afin de pouvoir établir une évaluation préalable à la fixation du montant de l'attribution de compensation du fait de la rétrocession d'une compétence entre une commune et un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Il précise que cette rétrocession de compétence concerne les locaux commerciaux type restaurants, multi-services... Il indique qu'il convient de désigner un délégué par commune pour que celui-ci puisse siéger au sein de cette commission

Le Conseil après avoir voté, à l'unanimité,

DESIGNE M Gérard BECT délégué à la CLECT pour représenter la commune de SAINT BARTHELEMY.

AVANCEMENT DE GRADE

M BECT Maire rappelle la délibération du 21 mai 2008 par laquelle le Conseil a fixé à 100 % le taux de promotion applicable à l'ensemble des grades à promouvoir. Il fait part du tableau d'avancement établi sur proposition du centre de gestion, et indique qu'il y a lieu de proposer Mme Monique GIRAUD actuellement Agent Spécialisé Principal de 2ième classe des Ecoles Maternelles sur le grade d'Agent Spécialisé de 1ière classe des Ecoles Maternelles.

Le Conseil après échanges,

DECIDE la création du nouveau grade correspondant à l'évolution de carrière de l'agent

CHARGE Monsieur le Maire des formalités à accomplir au niveau de la bourse de l'emploi

DIT que l'arrêté portant tableau d'avancement au grade supérieur sera transmis au contrôle de légalité et au Centre de Gestion.

DROIT DE PREEMPTION

M BECT fait part au Conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir concernant la propriété de M et Mme DUFFOUR Sébastien sise 212 Route de Beaurepaire cadastrée AK 26 et 79.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas préempter.

ENVIRONNEMENT



Le frelon asiatique

Vous suspectez sa présence.

Prenez une photo de l'insecte ou du nid.

Contactez nous :

GDS 38 ☎ 09 74 50 85 85 ✉ info@gds38.asso.fr

FREDON 38 ☎ 04 74 86 40 68 ✉ catherine.prave@fredon38.fr

Plus d'infos sur : www.fredonra.com

Ce réseau de surveillance est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique invasive. Pour la destruction d'un nid de guêpes, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.



COURS D'EAU DE LA COMMUNE

Entretien, fonctionnement, gestion

Le réseau complexe de cours d'eau de notre commune ne peut fonctionner correctement que grâce à un entretien général (désenvasement, retrait des flottants...) et par un réglage des différentes vannes en fonction des variations du débit. Il faut gérer l'excès comme la pénurie (en certaines périodes de sécheresse nous n'avons de l'eau que grâce aux pompes et rejets effectués par la pisciculture).

Ce réseau et ses aménagements sont pour une bonne part situés dans le domaine privé, avec tous les problèmes d'accessibilité et de responsabilité que cela implique. Sa gestion ne peut être réalisée que par une bonne connaissance du milieu et une bonne entente des intervenants : riverains, pêcheurs et commune :

- la Commission Communale des Cours d'Eau, où l'on coordonne les actions, est le point de rencontre naturel de toutes les parties,
- la Réserve Communale de Sécurité Civile est constituée pour intervenir lors d'inondation ou de sinistre en complément de l'action des pompiers.

En dépit de toutes les bonnes volontés il est difficile d'empêcher les manœuvres intempestives des vannes par quelques-uns et les recommandations, les rappels... les cadenas, ne sont jamais parvenus à régler ce vieux problème.

Nous demandons malgré tout à chacun d'agir en concertation, de faire preuve de responsabilité et de penser à l'intérêt général.

Il faut noter qu'à partir du 1er janvier 2018, en application de la loi de modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014, la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est entrée en vigueur.

Notre commune n'a plus la compétence pour la gestion de notre réseau. Cette gestion est à présent exercée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Bièvre Liers Valloire.

Il reste au Maire la lourde responsabilité d'assurer la sécurité générale à travers ses pouvoirs de police.

Bruno DANNONAY, Adjoint aux Cours d'Eau

DROITS D'EAU : Pour répondre à la demande du Syndicat Hydraulique nous demandons de nouveau aux Riverains concernés par des droits d'eau de le signaler à la Mairie en produisant les pièces justificatives. Ces documents seront scannés et immédiatement rendus à leurs détenteurs.

Départ bibliothèque

Vendredi 17 août, les bénévoles de la bibliothèque de St Barthélemy étaient réunis pour honorer deux de leurs collègues qui pour des raisons diverses quittent le bureau : Estelle DU-FOUR et Maryse NIVON.

La présidente, Danièle FRANDON, les remercie chaleureusement pour leur implication et leur dévouement.

Estelle a donné aux enfants le plaisir de lire et l'envie de venir choisir des livres au sein de la bibliothèque et Maryse, qui depuis sa retraite, a suivi l'évolution de l'organisation de la bibliothèque en participant à des formations.

Tous les membres de la bibliothèque leur souhaitent bonne chance pour la suite et leur disent encore un grand merci .



que faire
à la rentrée...
SUR ST BARTHELEMY



Salle Tony Chabert
(rdc de la mairie)

Tous les mardis à 14h15

SCRABBLE



Cours de gymnastique

Un cours de gymnastique se déroule **LE MARDI DE 10H30 À 11H30** à la **SALLE POLYVALENTE DE ST-BARTHÉLEMY** dans une ambiance conviviale et dynamique.

Ouvert à tous et toutes de plus de 50 ans, il est encadré par une animatrice diplômée avec des exercices de cardio, d'assouplissement, de coordination et de renforcement musculaire.

Adhésion annuelle de 35,00€, les 2 premiers cours d'essai sont gratuits et sans engagement.

Renseignements : 06 21 62 44 60

La reprise des cours aura lieu mardi 18 septembre 2018 à 10h30

SUR
Beaurepaire

Centre Social et Culturel
De l'Île du Battoir



Adresse : 410 Rue du 5 Août 1944,
38270 Beaurepaire ☎ 04.74.79.07.20

Porte ouverte et Inscriptions

Samedi 8 septembre

Démarrage des activités

lundi 10 septembre

(possibilité d'effectuer 1 séance d'essai gratuite dans la limite des places disponibles)

Certaines activités sont limitées en place. Après inscription aucun remboursement ne sera effectué même sur présentation d'1 certificat médical.

Règlement obligatoire à l'inscription.

Carte d'adhérents familiale 10€.

à
N
O
T
E
R



Activités proposées par le Centre Social

(plaquettes téléchargeables sur le site de la Mairie ou à disposition au guichet)

ENFANTS : KARATÉ, KICK BOXING, JUDO, HIP HOP, THÉÂTRE, DANS CLASSIQUE, MODERN JAZZ, BABY HAND

ADOS : HIP HOP, KICK BOXING, KARATÉ, ZUMBA KIDS, THÉÂTRE, MODERN JAZZ, JUDO

ADULTES : KARATÉ, JUDO, KICK BOXING, FITNESS, PILATE, THÉÂTRE, YOGA, MARCHÉ, PEINTURE, ANGLAIS, CUISINE TRADITIONNELLE, ATELIERS SOCIO LINGUISTIQUE, LANGUES DES SIGNES, MÉLI MÉLO, INFORMATIQUE, SCRABBLE DUPLICATE

SENIORS : STIMULATION MÉMOIRE, INFORMATIQUE, GYM ASTA, MARCHÉ NORDIQUE, TENNIS DE TABLE, TIR À L'ARC, GYM DO.

Le prochain repas du C.C.A.S.

pour les plus de 65 ans aura lieu le 25 novembre 2018 à 12H00 salle polyvalente.

Nous vous invitons à faire vos réservations très vite

Cette journée conviviale n'est pas exclusivement réservée à nos aînés.

Si vous souhaitez participer à ce rendez-vous et contribuer ainsi à un échange intergénérationnel, inscrivez-vous en mairie.



Merci de téléphoner au **04 74 84 63 25** ou de déposer le ticket joint dans la boîte aux lettres de la mairie.

Brigitte GUEDENET, Vice-présidente du C.C.A.S.

NOM et PRENOM.....

ADRESSE / n° de téléphone:.....

NOMBRE DE PERSONNES :.....

PERSONNES INVITEES : (Nom, prénom, nombre)

Prix du repas, 24 Euros.....